Les 4 choses à savoir par les fondateurs sur la levée de fonds au Bénin

Le gouvernement béninois encourage l'entrepreneuriat de façon multisectorielle.

» Le secteur de l'entrepreneuriat numérique et innovant au Bénin a connu d'énormes changements grâce aux différentes initiatives sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, et du Ministère du Numérique. La création de différentes agences d'exécution, et d'accompagnement des entrepreneurs innovants a également contribué à l'essor de cet écosystème.

2 L'existence d'un cadre législatif en faveur des micros, petites et moyennes entreprises en république du Bénin.

» La loi pour la promotion et le développement des micros, petites, et moyennes entreprises (MPME) a été votée en janvier 2020 à l'assemblée nationale permettant au Bénin non seulement de se doter d'un cadre juridique, institutionnel et financier pour les entreprises, mais aussi pour formaliser le dispositif de reconnaissance et de catégorisation des MPMEs afin que ces dernières puissent bénéficier de mesures spécifiques et d'aides de l'état. La création de l'Agence pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) opérant comme guichet unique d'accompagnement des entreprises sur des services financiers et non financiers vient appuyer cette démarche. Le démarrage de ses activités est prévu à partir de l'année 2023.

Le statut de startup n'existe pas formellement dans le régime fiscal en République du Bénin.

» Les startups sont tout d'abord considérées comme des PME (petite et moyenne entreprise). Plusieurs terminologies sont actuellement utilisées pour parler de l'entrepreneuriat numérique dont, startup, entreprise digitale, entreprise numérique, entreprise innovante. De plus, il n'existe pas encore de processus national de labellisation permettant de catégoriser les startups en tant que telles. Ces structures bénéficient actuellement donc pour le moment des mêmes avantages et incitations destinés aux PME.

4

La création des entreprises en ligne est possible et accessible.

» L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) est une agence gouvernementale publique placée sous la tutelle de la Présidence de la République. L'AIPEx est née des réformes structurelles mises en place pour l'amélioration du climat des affaires et l'attraction des investissements. Elle permet la création, la formalisation ou la régulation des entreprises à travers la plateforme monentreprise.bj, simplifiant ainsi les procédures administratives.